

AUGIGNAC

INFOS



Bulletin municipal n° 6

Janvier 2017

2016 a vu d'importants changements susceptibles de modifier les équilibres internationaux. L'état d'urgence qui prévaut en France nous montre à quel point notre modèle de société est menacé et qu'il nous faut le défendre. La loi NOTRe nous a imposé un nouveau cadre institutionnel : nouvelle région, création d'une nouvelle intercommunalité, redéfinition des moyens d'accompagnement, ...

En 2017, année d'échéances électorales, nous aurons à intégrer ces nouvelles données dans nos actions quotidiennes. Il s'agira de mettre en place un fonctionnement cohérent de la nouvelle communauté de communes tout en préservant notre identité et nos atouts, l'ensemble au service des citoyens. Cependant, nous, élus, sommes souvent, voire toujours, tributaires des décisions que nous imposent nos dirigeants, des orientations et des choix de nos prédécesseurs :

Au début des années 70, la Mairie occupait une pièce dans les locaux de notre école Jules Ferry. Très vite, ces locaux se sont avérés obsolètes et exigus. Les municipalités de l'époque ont donc pris la décision de construire fin des années 70 un ensemble immobilier avec une triple fonction : deux pièces pour les services administratifs de la mairie, un foyer rural pour accueillir les manifestations des associations et un garage communal en sous sol avec une pièce sécurisée pour les archives.

Au milieu des années 80, c'est la mise en place de l'assainissement collectif dans le bourg et la création de la lagune avec une autorisation de fonctionnement donnée pour trente ans.

Au cours des années 90, glorieuse époque des usines relais, c'est la création des lotissements et des zones artisanales.

Les années 2000 ont été consacrées à l'aménagement du bourg et la création de logements sociaux. En 2008, la municipalité, devant les nouvelles lois sur le handicap et les premières approches sur les économies d'énergie face à la crise, décidait de se lancer dans un vaste chantier où les opérations s'enchaîneraient les unes après les autres. La première a été la création de la « maison des services publics », bâtiment à énergie positive qui fait référence aujourd'hui. Notre équipe s'inscrit dans ces démarches et s'attache à valoriser les choix passés en les adaptant aux contraintes du présent :

Réfection de la lagune imposée à la fois par les nouvelles contraintes environnementales et l'échéance trentenaire de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation.

Rénovation du foyer rural, imposée par les nouvelles normes sur le handicap et les économies d'énergie.

Le travail n'est pas fini, il ne le sera jamais. A nous de préparer au mieux l'avenir. En raison de ces travaux, la cérémonie des vœux n'aura donc pas lieu cette année. Mais le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons tout de même une bonne et heureuse année 2017.

Pierre PEYRAZAT, Maire



Dans ce numéro

- Les travaux du Foyer Rural pages 2 et 3
- Les travaux de la lagune et le calendrier des collectes du SMECTOM page 4
- La fusion des intercommunalités page 5
- Communiqué du Parc, Action d'animation forestière, fermeture du CLIC page 6
- Coordonnées téléphoniques, journée défense et citoyenneté, nouvelles dispositions pour les cartes d'identité page 7
- Les actions de l'Amicale laïque page 8
- Du côté de la jeunesse et soirée Noël pour les enfants page 9
- En route vers le zéro phyto page 10
- Le clin d'œil à nos associations : l'AGV et dates à retenir
- Etat civil page 12

MISE EN ACCESSIBILITÉ ET AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DU FOYER RURAL :

Dans le cadre de la mise en accessibilité et l'amélioration de l'efficacité énergétique du Foyer Rural, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé pour 8 lots.

Pour départager les entreprises concurrentes qui ont soumissionné, 2 critères ont été pris en compte :

le prix pour 60 %, la valeur technique pour 40 %

Voir ci-dessous les entreprises retenues selon ces critères. Pour l'instant, le planning est respecté et la fin des travaux est prévue pour fin mars 2017.



LOT n° 1 : MACONNERIE et DEMOLITION :
Entreprise LAPEYRE Vincent (Augignac)
Montant du marché : 40 450,16 € HT



LOT n° 2 : PORCHES et PERGOLA :
Sarl Claude BERGES (Boulazac)
Montant du marché : 14 205,00 € HT



LOT n° 3a : MENUISERIE ALU :
Sarl Claude BERGES (Boulazac)
Montant du marché : 24 959,00 € HT



LOT n° 3b :
MENUISERIE
BOIS : Sarl Thierry MARTIN
(Vieux Mareuil)
Montant du
marché :
6 142,90 € HT



LOT n° 4 : PLATRERIE ISOLATION :
Ets CLANCHIER (Saint Front la Rivière)
Montant du marché : 32 242,00 € HT



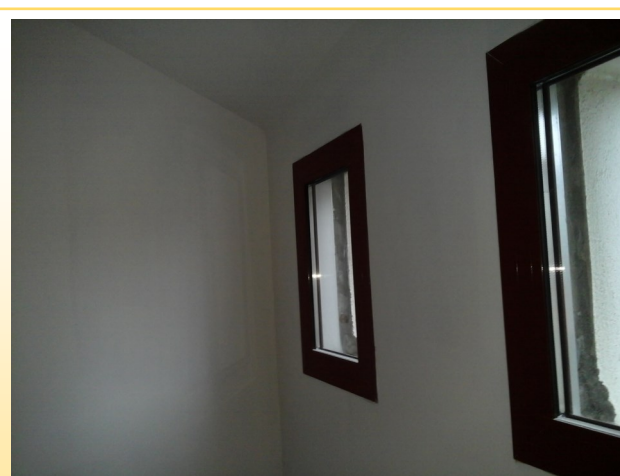
LOT n° 5 :
ELECTRICITE :
 SA Paul
 BEAUVIEUX
 (Périgueux)
 Montant du
 marché :
 23 147,63 € HT



LOT n° 6 :
**PLOMBERIE
 CHAUFFAGE
 SANITAIRES :**
 Sas Sylvain
 SALLERON
 (Périgueux)
 Montant du
 marché :
 46 611,95 € HT

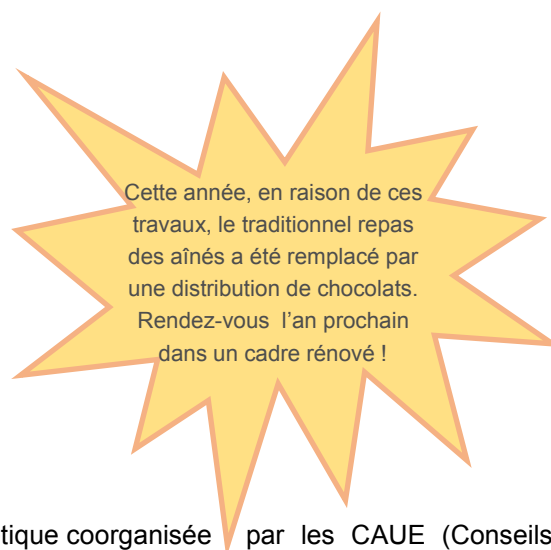
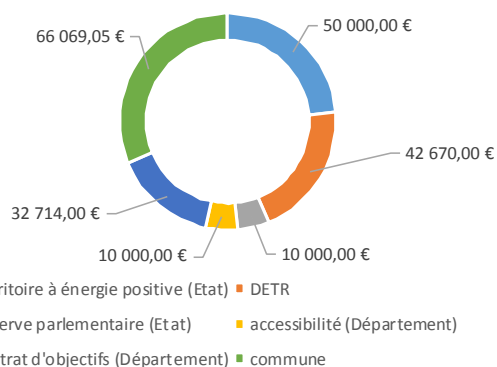


LOT n° 7 :
**CARRELAGES
 FAÏENCES :**
 Ets MATHIEU et
 Cie
 (Marsac sur l'Isle)
 Montant du
 marché :
 11 715,40 € HT



LOT n° 8 : PEINTURES : Sas Entreprise BESSE (Nontron)
 Montant du marché : 11 979,01 € HT

FINANCEMENT TOTAL : 211 453,05 €



Le 29 novembre, dans le cadre de la journée sur la transition énergétique coorganisée par les CAUE (Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement) de Dordogne et de Charente et par le Parc Naturel Régional Périgord Limousin (PNRPL), en présence de Bernard Vauriac, notre commune a été mise à l'honneur pour sa nouvelle mairie, bâtiment à énergie positive et la rénovation énergétique du foyer, en présence des deux architectes.

Monsieur le Sous-Préfet, Hervé Bournoville, nous a également fait l'honneur de sa visite lors de sa venue sur notre commune le jeudi 10 novembre. Il a pu ainsi se rendre compte de l'avancée de nos travaux aussi bien pour la lagune que pour le foyer rural.

LES TRAVAUX DE LA LAGUNE

Vous trouverez toute une page consacrée à la réhabilitation de notre station d'épuration du bourg d'Augignac page 3 du bulletin du Contrat territorial de la Doüe annexé à ce bulletin.

La mise en service de la première phase a eu lieu le 7 novembre 2016 (et non le 7 novembre

La chambre d'agriculture de la Dordogne a été sollicitée pour mettre en place un épandage des boues de la lagune 1, comme en 2009. Celui-ci devrait avoir lieu au début du printemps, pour que les travaux concernant le

deuxième étage de roseaux aient bien lieu en avril mai. Mais cela dépendra évidemment des conditions climatiques et de l'état des terrains.

Les agriculteurs qui souhaitent bénéficier des boues pour amender leurs terres agricoles peuvent contacter la Mairie d'Augignac ou la Chambre d'Agriculture (M Rémi Lestang).

Les travaux d'investissement, c'est-à-dire hors épandage des boues, bénéficient d'une **subvention de 144 000 € de l'agence de l'eau Adour Garonne.**

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES AUGIGNAC BOURG ET CAMPAGNE

AUGIGNAC bourg	MARDI en journée
BEL AIR	MERCREDI Matin
BOUDIGNAC	MERCREDI Matin
CHEZ PEY	MERCREDI après midi
ETANG DE MILLAU	MERCREDI après midi
LA BEAUFARIE	MARDI après midi
LA CORNADELLE	MARDI après midi
LA FERRIERE	MARDI après midi
LA FRANCHE	MARDI après midi
LA GANE	MARDI après midi
LA GARDE	MARDI après midi
LA PETITE TAVERNERIE	JEUDI après midi
LA ROCHEFOULEE	MARDI après midi
LACOUR	MARDI après midi
LAFARGE	MARDI après midi
LAPEYRE	JEUDI après midi
LAUBANIE	MERCREDI Matin
LE CLOS NEUF	MARDI après midi
LE MAINE DU BOST	MARDI après midi
LE MENICHOU	MARDI après midi
LE MOULIN DE NEBOUT	MERCREDI après midi
LE POINT DU JOUR	MARDI après midi
LE TUPET	JEUDI après midi
LES BREGERES	MARDI après midi
LES CHADAUDS	JEUDI après midi
LES LANDES	JEUDI après midi
LEYGURAS	JEUDI après midi
MAISON NEUVE	MERCREDI Matin
MANZAC	MARDI après midi
NAUVIALLE	MARDI après midi
POUZOL	MARDI après midi
PUY DE PIN	MARDI après midi
PUYBEGOUT	MARDI après midi
ROUBADIERES	JEUDI après midi

COLLECTE DES SACS JAUNES

1er semestre 2017

LUNDI SEMAINE PAIRE / MATIN

Sur la commune sauf ChâteauRenaud et Moulin de nebout

09-janv

23-janv

06-févr

20-févr

06-mars

20-mars

03-avr

mardi 18/04/2017 (lundi 17 férié)

mardi 2/05/2017 (lundi 1er férié)

15-mai

29-mai

12-juin

26-juin

MARDI SEMAINE PAIRE / MATIN

Pour Château Renaud et Moulin de Nebout

10-janv.

24-janv.

7-févr.

21-févr.

7-mars

21-mars

4-avr.

mercredi 19/04/2017 (lundi 17 férié)

mercredi 3/05/2017 (lundi 1er férié)

16-mai

30-mai

13-juin

27-juin



S.M.C.T.O.M. de NONTRON
Bois des Charrets
24300 St FRONT sur NIZONNE
Tél. : 05 53 56 20 52
Fax. : 05 53 56 01 99
e-mail : smctom.nontron@wanadoo.fr

DEPUIS LE 1ER JANVIER 2017, LA NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PERIGORD NONTRONNAIS

Fusion des intercommunalités du Haut-Périgord et du Périgord Nontronnais.

L'arrêté préfectoral a entériné cette fusion au 1er janvier 2017. Depuis le mois de juin dernier, des réunions thématiques intercommunautaires ont permis de faire l'état des lieux sur l'existant :

- enfance/jeunesse (petite enfance, garderies périscolaires, Temps d'Activités Périscolaires, Accueils Collectifs de Mineurs, centres de loisirs, crèche, Relais des assistantes Maternelles...)

- structures sportives (stades, piscine...) et culturelles (Cinéma, Pôle des Métiers d'Art, bibliothèques...)
- voiries
- Logements et aménagement des bourgs
- ressources humaines (personnel)
- Culture et tourisme (animations et gestion des offices de tourisme)
- Economie locale et finances
- Environnement (technicienne rivière, gestion forestière ...)
- Action Sociale à travers un nouveau CIAS

Ces travaux ont été agrégés par un comité de pilotage (qui s'est souvent réuni à Augignac), lequel a proposé des orientations que la future gouvernance aura à mettre en place à travers un projet de territoire, à peine ébauché, avec l'appui de l'Agence Technique Départementale.

Le futur Conseil Communautaire de la « **Communauté de Communes du Périgord Nontronnais** » (C'est le nom de cette nouvelle structure qui englobe 28 communes) ne comptera que 42 membres, au lieu de 66 (36 pour l'ancienne CCPVN et 30 pour notre CCHP) ce qui a pour conséquence de diminuer de 4 à 2 la représentation de notre commune. Ainsi, Laurent Pialhous et Etienne Barreau ne siègeront plus au Conseil Communautaire. Les élections du Président et du bureau sont fixées au jeudi 26 janvier 2017.

Espérons que la confrontation des orientations jusqu'ici différentes entre les 2 anciennes communautés, à savoir essentiellement une gestion des services pour la CCPVN et l'accent mis sur la politique jeunesse, le soutien à l'économie locale et la voirie pour la CCHP, permettra de conforter les actions entreprises et de faire de la nouvelle CCPN un acteur public au service de la population dans un « environnement fiscal » acceptable.

Bernard Bazinet et Pierre Peyrazat.

COMMUNES	Nombre de délégués
ABJAT / BANDIAT	1
AUGIGNAC	2
BUSSEROLLES	1
BUSSIERE BADIL	1
CHAMPNIERS REILHAC	1
CHAMPS ROMAIN	1
CONNIZAC	1
ETOUARS	1
HAUTEFAYE	1
JAVERLHAC	2
LE BOURDEIX	1
LUSSAS NONTRONNEAU	1
MILHAC DE NONTRON	1
NONTRON	7
PIEGUT-PLUVIERS	3
SAVIGNAC DE NONTRON	1
SCEAU St ANGEL	1
SOUDAT	1
St BARTHELEMY DE BUSSIERE	1
St ESTEPHE	1
St FRONT / NIZONNE	1
St FRONT LA RIVIERE	1
St MARTIAL DE VALETTE	2
St MARTIN LE PIN	1
St PARDOUX LA RIVIERE	3
St SAUD LA COUSSIÈRE	2
TEYJAT	1
VARAIGNES	1

ENERGIE : DÉMARCHAGE À DOMICILE « SOYEZ VIGILANTS ! »

Le développement des énergies renouvelables n'est pas sans conséquence sur celui des sollicitations commerciales ! Nous constatons aujourd'hui un essor des campagnes de démarchage dans le domaine des énergies sur notre territoire. Qu'elles soient téléphoniques ou de porte à porte, ces pratiques très entrepreneuriales ont pris de l'ampleur. (« kits » panneaux photovoltaïques et ballons thermodynamiques, PAC air/air, système aérovoltaique ...) Ces sociétés se présentent souvent comme envoyées par EDF, partenaires RGE ou l'ADEME Agence de l'Etat, ce qui est faux, ces organismes ne font pas de démarchage. Il s'agit d'approches purement commerciales.

Nous vous invitons à être très vigilants quant aux propositions qui vous sont faites.

Notre conseil : ne signez jamais une commande sous la pression d'un commercial, prenez toujours le temps de demander plusieurs devis et comparez-les avant de prendre une décision.

Et n'oubliez pas que, si vous êtes démarchés et que vous regrettez d'avoir signé trop vite, vous avez un délai de rétractation de 14 jours pour faire annuler la commande. Si vous souhaitez un conseil neutre, non commercial en matière de travaux "énergie" dans l'habitat, contactez l'Espace Info Energie du Parc au 05 53 55 36 00 (Emilie RABETEAU) du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h ou par mail : e.rabeteau@pnrpl.com

Vous pouvez également limiter les sollicitations téléphoniques en vous inscrivant sur la liste "Bloctel", liste d'opposition au démarchage téléphonique (www.bloctel.gouv.fr).

Communiqué du Parc Naturel Régional Périgord Limousin

PERSONNES ÂGÉES

Le CLIC Nord Dordogne ayant fermé ses portes au 31 décembre 2016, à compter du 2 janvier 2017, il faut vous rapprocher

du CMS (Centre Médico Social) de Nontron (téléphone : 05 53 56 07 04) pour toute demande d'information relative au maintien à domicile et notamment la constitution de dossiers

de la DGASP* du Conseil Départemental (téléphone : 05 53 02 66 70) pour toute demande relative à une évaluation à domicile Caisses de retraite.

de l'Association Point Virgule (téléphone : 05 53 56 91 63, mail : santenorddordogne@gmail.com) pour toute demande relative au service Prévention .

*** Direction Générale Adjointe de la Solidarité et de la Prévention
Cité administrative Bugeaud
CS 70010
24016 PERIGUEUX CEDEX**

ACTION D'ANIMATION FORESTIERE

Les Communautés de communes Haut Périgord et Périgord Vert Nontronnais ont décidé de soutenir financièrement une animation forestière de proximité. A ce titre, nous bénéficions de la présence d'un technicien forestier du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine (établissement public à caractère administratif) : M. Aymeric GABRIEL. Il a pour mission de réaliser des diagnostics (sanitaires, économiques...) de vos parcelles de bois et de vous proposer des conseils de gestion correspondant à vos bois et à vos objectifs propres. Il assure également un suivi personnalisé si vous souhaitez aller plus loin dans vos démarches d'amélioration de vos peuplements forestiers. Sa visite conseil est gratuite et sans aucun engagement !

Propriétaires de petites et grandes surfaces, de feuillus ou de résineux, de peuplements jeunes ou vieillissants, tous les propriétaires de bois sont concernés !

Si vous souhaitez rencontrer Aymeric GABRIEL, ou obtenir plus d'informations, vous pouvez le contacter lors des permanences qu'il assure en mairie, chaque lundi après-midi à St Pardoux-la-Rivière et chaque mercredi matin à Piégut-Pluviers. Son téléphone portable est le 06.19.32.46.45. et son adresse électronique :

a.gabriel@crpfaquitaine.fr

N'hésitez pas et profitez de cette occasion pour faire un point sur votre patrimoine forestier.

Télé Assistance CASSIOPEA



Service créé en 1987 par l'association CASSIOPEA, pour favoriser le maintien à domicile des personnes isolées, handicapées ou convalescentes. Plus qu'une sécurité, il s'agit d'une véritable présence pour la personne seule, une tranquillité pour la famille et les proches.

Simplicité, efficacité et sécurité 24h/24

Par simple pression sur le médaillon, le contact est établi avec la centrale d'écoute basée à Périgueux. Une opératrice peut alors dialoguer avec la personne, sans utilisation du téléphone. Elle peut rapidement prévenir les proches, le médecin ou les secours selon la nature de l'appel.

Renseignements :

CASSIOPEA
29 rue de Metz 24000 PERIGUEUX
Tél. 05 53 53 54 54 - Fax 05 53 35 21 06
tele.assistance@cassiopea.fr

NOUVELLES DISPOSITIONS CONCERNANT LA DELIVRANCE DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE.

Une nouvelle organisation sera mise en place à compter du 13 mars 2017. Elle sera unifiée à celle des passeports sur 15 communes en Dordogne. En ce qui nous concerne, le nouveau dispositif de recueil se situera à Nontron, comme pour les passeports.

Les mairies ou les Maisons de services au public, si elles en manifestent la volonté, (c'est fait pour Augignac) peuvent demander à établir les pré-demandes notamment en direction des personnes non équipées d'outils numériques. Le citoyen équipé pourra établir sa pré-demande depuis son domicile, scanner les pièces demandées et il lui sera délivré un certificat avec code barre qu'il devra imprimer et se rendre ensuite à la mairie disposant du dispositif de recueil (le plus proche pour nous : Nontron) et cela partout en France. Les formalités de recueil des empreintes seront faites à ce moment là.

Dans le cas de renouvellement de la CNI (dont la validité est portée à 15 ans), il ne sera pas nécessaire de reproduire les extraits d'acte de naissance.

coordonnées téléphoniques :

Désormais, vous pouvez joindre :

Le Centre Médico Social (CMS) ou vous trouverez des assistants sociaux pour vous écouter, vous soutenir ou vous accompagner en fonction de vos besoins, situé **place du champ de foire 24300 Nontron**, est joignable au numéro suivant :

Tél. : 05/53/02/07/04

Les restos du coeur :

Tous les mardis et jeudis de 14h00 à 16h00

1 rue du 19 mars 1962
24300 Nontron

Renseignements au Tél. : **05/53/56/88/06**

L'Unité Territoriale qui assure les missions d'accueil, d'information et d'accompagnement du public dans différents domaines, tels que l'insertion, la protection de l'enfance et la lutte contre l'exclusion, la protection maternelle et infantile **située place du champ de foire 24300 Nontron** est joignable au numéro suivant :

Tél. : 05/53/02/07/00

Portage de repas à domicile

Le service de portage de repas est un pilier du maintien à domicile. Il permet de prévenir la dénutrition et crée un lien social. La visite des livreurs est l'occasion de contact, de contrôle et d'information.

Renseignements et inscription du lundi au vendredi de 8 h à 15 h 30 au :

05 53 56 45 87 (Hôpital de Nontron)

Ma Journée du Citoyen, bientôt 16 ans, pensez au recensement

Le recensement est obligatoire et universel. Il concerne les garçons et les filles de 16 ans, et jusqu'à 3 mois au-delà de la date anniversaire.

Il suffit d'aller à la mairie du domicile sur présentation d'une pièce d'identité nationale.

Vous avez également la possibilité d'établir cette démarche en ligne sur le site www.service-public.fr/papiers-citoyenneté puis recensement JDC et service national.

L'attestation de recensement délivrée par la mairie est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'Etat.



Photo amicale laïque



Photo amicale laïque



Spectacle de Fin d'Année scolaire

Photo amicale laïque



Photo amicale laïque

L'AMICALE LAÏQUE DES ÉCOLES DU RPI SAINT ESTÈPHE – AUGIGNAC

tient à remercier tous les acteurs du bon déroulement des diverses manifestations organisées: les Mairies, les Enseignantes, les Parents Bénévoles et tous ceux qui ont participé en venant assister aux manifestations de cette année 2016 :

- Le loto et la tombola du 9 Avril à Augignac
- Le repas Moules/Frites du 24 juin à Saint Estèphe (Après le spectacle des enfants)
- La confection de crêpes et la vente de gâteaux au vide grenier du 3 juillet à Saint Estèphe
- La confection de crêpes à la fête d'Augignac le 20 – 21 et 22 Août.
- La 2^{ème} marche gourmande du 17 Septembre à Saint Estèphe.
- La confection de crêpes et la vente de gâteaux et Sandwichs au vide grenier du 6 Novembre à Saint Estèphe -
- La Paëlla du 3 Décembre à Saint Estèphe.
- Sans oublier la vente de Chocolats et Sapins pour Noël...

Tous les bénéfiques ont permis :

Aux enfants des écoles de réaliser des sorties pédagogiques et culturelles en extérieur (L'amicale Laïque finance le transport pour chaque sortie)

- D'avoir des abonnements pour les écoles (journal hebdomadaire entre autre ...)
- L'achat de matériel ludique (Vélos, ballons...)
- les goûters pour les enfants des écoles (Carnaval, Noël, Fêtes de fin d'année...)

Les bénéfiques ont également servi au financement du voyage scolaire (qui a lieu tous les 4 ans) de cette année 2016 - 5 jour en Auvergne - pour les classes de Saint Estèphe (CE1 – CE2 – CM1 et CM2).

L'Amicale Laïque c'est :

Un bureau :

PRESIDENTE : Mme VEDRENNE Aurélie

TRESORIERE : Mme FARGES Céline

VICE TRESORIERE : Mme DUBREUIL Christine

SECRETAIRE : Mme VIROULAUD Coraline

VICE SECRETAIRE : Mme MOUGIN Laure

Des membres actifs (voire très actifs !), tous bénévoles qui viennent donner un coup de main ponctuellement sur une ou plusieurs manifestations.

L'ENSEMBLE DU BUREAU DE L'AMICALE LAÏQUE VOUS SOUHAITE UNE TRÈS BONNE ANNÉE 2017 !

Un grand merci à vous tous pour les enfants de nos villages !

DU CÔTÉ JEUNESSE

Les effectifs 2016 / 2017 sont stables pour le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) Augignac / Saint-Estèphe avec 46 élèves scolarisés à Augignac et 54 à Saint-Estèphe.

L'équipe pédagogique s'est quelque peu modifiée avec l'arrivée de Madame BRIANT en tant que Directrice à Saint-Estèphe.

Les traditionnels travaux d'été ont permis de réaménager les classes et d'assurer l'entretien des vélos. A Saint-Estèphe, le principal investissement a consisté à l'achat de mobilier neuf dans la classe des CM1 CM2, classe avec un important effectif de 30 élèves !

Il faut également souligner l'engagement de la municipalité d'Augignac avec la poursuite de l'intervention d'une deuxième ATSEM au quotidien dans la classe de GS CP. Les remerciements faits en Conseil d'Ecole par les parents et les enseignants pour cette initiative facultative ne doivent pas occulter le manque de moyens de l'Education Nationale en terme de poste de soutien ou de dispositif « plus de maître que de classe » qui ne sont pas présents sur notre RPI. Cet engagement sur l'année scolaire 2016 / 2017 que nous maintenons depuis 3 ans représente une charge mutualisée avec Saint-Estèphe de l'ordre de 20 000 € par exercice budgétaire. Pourrons-nous poursuivre en ce sens ? Nous ne pouvons nous engager qu'à court terme avec une volonté politique de soutien à la petite enfance et des moyens nécessaires aux apprentissages de base dans un cadre budgétaire de plus en plus contraint. Ce choix s'est également fait en fonction des effectifs et de la configuration de cette classe à double niveau.

Concernant les projets sur cette année scolaire, soulignons l'éveil à la diversité linguistique en maternelle, l'enseignement de l'anglais du CP au CM2 et une initiation à l'occitan dans les 4 classes du RPI tous les 15 jours.

Les 10 séances « piscine » financées par la Communauté de Communes du Haut Périgord reprendront à compter du 15 mars 2017 jusqu'au 31 mai 2017 pour les GS / CP d'Augignac et les CE1 / CE2 de St Estèphe. D'autres actions se dérouleront cette année : les « boîtes à histoires » en maternelle en lien avec les autres écoles du Réseau d'Education Prioritaire, le projet « programmation informatique et robotique »

dans les classes CM1 / CM2 et les interventions du Conseil Départemental pour une initiation au hand ball à Saint-Estèphe.

2017 sera donc une année bien remplie pour notre RPI qui bénéficie de l'attention permanente des deux municipalités.

Du côté des TAPs qui sont de la compétence de l'intercommunalité, la fusion des deux Communautés de Communes n'aura pas d'effet sur le fonctionnement actuel, du moins jusqu'aux vacances d'été. Il n'y a pas non plus de raison majeure pour qu'il y ait un autre fonctionnement en septembre 2017 puisque l'organisation actuelle donne satisfaction, sauf à ce que l'Education Nationale revienne sur ce dispositif après les élections. A suivre ...

Nouveau à Augignac

1^{er} ARBRE DE NOËL



Le Père Noël est descendu nous voir en cette fin d'année pour nous proposer une surprise pour les enfants de la commune de 3 à 10 ans. Le

mercredi 21 décembre nous avons donc organisé un petit goûter suivi d'un spectacle où se mélangeaient ballon, magie, danse. C'était l'histoire de DIMDOU & TONIX, deux petits lutins « testeurs de jouets » descendus du pôle nord. Ce fut un moment de bonne humeur, fort

apprécié par nos chers bambins. A renouveler !



Je remercie la mairie de St Estèphe pour nous avoir prêté leur salle des fêtes ainsi que le Maire M PEYRAZAT et ses adjoints pour avoir offert cette soirée aux enfants.

Yoann MARENDA



La loi Labbé interdit l'usage des pesticides dans toutes les collectivités et les établissements publics au premier Janvier 2017. Il en sera de même pour le particulier au 01 janvier 2019 (les désherbants en stock ne pourront donc plus être utilisés).

Conformément à l'adoption de la charte 0 pesticide votée en Conseil Municipal le 13 janvier 2016, la commune d' Augignac a entrepris une réflexion sur la diminution des herbicides sur le territoire communal. Nous sommes sur une réduction de la quantité des produits ce qui nous permet de nous adapter à cette contrainte avec plus de sérénité.

Dans le bourg on traitait les trottoirs, les allées, les parkings, le cimetière (à l'école les désherbants ne sont plus employés depuis longtemps). Il faut donc s'habituer à voir pousser des plantes sur des espaces à des endroits inhabituels.

Les alternatives sont multiples mais aucune ne remplacera l'efficacité des produits de traitement. Ce travail de désherbage à la binette

et à la débroussailleuse à dos (équipée de lames sans projection) sera pris en charge par les agents. Cependant, chaque citoyen se devra également d'arracher de temps en temps quelques plantes indésirables devant chez lui. Dans les villages, cela se pratique déjà : on voit très souvent les riverains passer la tondeuse, arracher des grandes herbes ...

Concernant le cimetière, une dérogation est tout de même possible. Mais pour combien de temps ? C'est pourquoi, nous envisageons un enherbement des allées et des espaces entre les tombes à base de fétuques traçantes se développant peu en hauteur et résistantes à la sécheresse.

Nous sommes conscients que ces entretiens demanderont plus de travail à nos agents, Christophe et Éric. C'est pourquoi nous avons élaboré un plan de désherbage et d'amélioration des espaces verts en collaboration avec le pôle paysage et espaces verts du Conseil Départemental dans le cadre de notre participation au « Villes et Villages Fleuris ». Un dossier de subvention vient d'être déposé à l'Agence de l'eau dans le cadre de cette transition. Il porte sur l'achat de matériel alternatif et la plantation ou le semis de végétaux demandant moins d'entretien. Les haies de thuyas et de cyprès de Leyland, qui demandent un entretien très régulier seront progressivement remplacées par des haies diversifiées. Des rénovations paysagères à l'école et à l'église sont projetées pour l'amélioration du cadre de vie.

Afin de mieux se représenter un cimetière enherbé, une visite sera programmée en mars / avril dans 2 communes ayant déjà mis en place cette pratique. Les habitants intéressés pourront participer à cette sortie (se faire connaître quelques jours avant à la mairie) et une réunion publique sera organisée ultérieurement.

Etienne Barteau

LE CLIN D'ŒIL À NOS ASSOCIATIONS :

Après la Société de Chasse, l'Association Nontronnaise et Augignacoise des Sports de l'Air, le Comité des fêtes, l'Association Culture et Loisirs, le Club de l'Amitié, les Dynamiques, l'Amicale laïque du RPI, nous vous présentons l'Association de Gymnastique Volontaire d'Augignac (AGV).

Cette association fondée en 1981 a pour but d'entretenir la forme physique des membres et de créer des liens d'amitié entre eux. Son siège social est à la Mairie. A l'origine, elle s'appelait « Gymnastique Volontaire Féminine d'Augignac » et était ouverte « à toute personne désireuse de participer à ses activités de 18 à 60 ans ». Aujourd'hui, il n'y a ni discrimination de sexe ni limite d'âge pour peu que l'on puisse bouger son corps !

Le bureau est composé par : Mme Solange LASTERE, Présidente, Mme Christine BRUDIEUX, Vice-Présidente, Mme Marie-Noëlle MAISONNADE, Secrétaire, Mme Monique ALAFORT, Trésorière.

Pendant les travaux de rénovation du foyer rural, les cours ont lieu à Piégut-Pluviers à la salle du minage prêtée gracieusement par la municipalité de Piégut que nous remercions chaleureusement. Ils sont assurés par notre animatrice Christine Brudieux que chacun apprécie, le mardi soir de 20 h 30 à 21 h 45 (gym pour tous) et le jeudi matin de 10 h à 11 h pour des activités plus douces.

Les activités proposées sont du renforcement musculaire, des chorégraphies de Step et de LIA, des ateliers cardio, du travail d'abdos et de fessiers, du stretching et de la gym douce.

Tarif : 65 € pour les licenciés à Augignac, 120 € pour les couples et 46 € pour les licenciés dans un autre club.

En plus des cotisations, la GV organise des manifestations pour faire vivre l'association. Retenez les dates suivantes :

Repas : 29 avril 2017 au Foyer Rural

Sortie : 24 juin 2017

Thé Dansant : 22 octobre 2017 au foyer rural

Dates à retenir au cours du 1er semestre 2017 (Sous réserves de modifications)

Vendredi 3 février : Assemblée Générale du Comité des Fêtes à la Mairie.

Dimanche 5 février : vente de crêpes par l'Amicale Laïque à St Estèphe

Samedi 8 avril : loto Amicale laïque à St Estèphe

Samedi 15 avril : repas du Club de l'amitié au foyer

Dimanche 23 avril : Election Présidentielle 1er tour au Foyer Rural

Samedi 29 avril : repas de l'AGV au Foyer Rural

Dimanche 7 mai : Election présidentielle 2ème tour au Foyer Rural

Dimanche 14 mai : Rallye du Comité des Fêtes

Dimanche 28 mai : Thé dansant du 3ème âge au Foyer Rural

Dimanche 4 juin : Fête du Club de foot au Foyer Rural

Dimanche 11 juin Elections Législatives 1er tour au Foyer Rural

Dimanche 18 juin : Elections législatives 2ème tour au Foyer Rural

Vendredi 23 juin : Moules Frites de l'Amicale Laïque à St estèphe

Samedi 24 juin : Sortie organisée par l'AGV

Samedi 1er juillet : Soirée jambon du Comité des Fêtes

ETAT CIVIL (2ème semestre 2016)

Naissances :

Gabin DELAVIE fils de Sébastien Delavie et d'Emmanuelle Desage, les Châteaux le 12/07/2016

Maëlys BEDAT fille de Denis BEDAT et Céline COUREAU, le bourg le 23 / 12 / 2016

Mariages :

Séverine AUPY et Sébastien David CABARET le 30/07/2016

Blandine Marie Alice SEEGERs et François Marie Xavier DAUCE le 26/08/2016

Stéphanie Aurore PUYRAZAT et Yoann Ludovic MARENDA le 3/09/2016

Décès :

M IBRAHIM Apollinaire, 1, rue du champ de foire, décédé à Périgueux le 4/07/2016

Mme LEPORT Pierrette née BEAUFILS, 10, rue du four à chaux, décédée à Nontron le 29/07/2016

M REBEIX Gabriel Jean Pierre, 24 rue du Périgord Vert, décédé à Nontron le 7/08/2016

Mme TIMMERMANS Marie Augustina née CARLO, Puy-bégout, décédée à Nontron le 27/08/2016

M FAURE Edouard, Laubanie, décédé à son domicile le 18/10/2016

Mme LACHAUD Marie-Jeanne née TRIJEAUD, La Gane, décédée à Périgueux le 27/11/2016

M DUBOIS Jean, 10, chemin de Lacour, décédé à Périgueux le 30/11/2016

Mme DUBARRY Marie-Louise, Les Rivallards, décédée à Mareuil le 8/12/2016

Ont été également inhumés à Augignac :

M DUMOULIN Pierre Henri, décédé à Pessac (33) le 2/07/2016

Mme NAVEZ Yvette née DUBOIS, décédée à Nontron (EPHAD) le 2/10/2016

M CHOLET Camille, décédé à Bellac (87) le 22/12/2016

STATISTIQUES 2016

5 naissances

4 mariages

14 décès

Nous contacter

Maison des Services Publics

3 place de la Mairie
24300 AUGIGNAC

Tél. : 05.53.56.80.12

Fax : 05.53.56.81.65

mairie.augignac@wanadoo.fr

Visitez notre site internet : www.augignac.fr

Horaires d'ouverture au public :

- Mardi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
- Mercredi de 9 h à 13 h et de 13 h 30 à 17 h
- Vendredi de 8 h à 13 h et de 13 h 30 à 18 h
- Sur Rendez Vous les autres jours

Agence Postale Communale :

- mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h (**et le lundi matin à partir du 1er mars 2017**)

URBANISME

La mairie reste votre interlocuteur pour les demandes d'urbanisme (déclarations préalables, permis de construire, de démolir, d'aménager ...) mais à compter du 1er janvier 2017, ces demandes ne sont plus instruites par l'Etat (DDT) mais par le service urbanisme de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais.



Merci à la société « Sapins du Périgord vert » qui a offert les petits sapins qui décorent les rues du bourg.

Le bulletin municipal est édité et imprimé par la commune d'Augignac
Responsable de la publication : M Pierre PEYRAZAT, Maire
Conception : Mme MALLEMANCHE, et Mrs BARTEAU, BAZINET, MARENDA, PEYRAZAT
Photos : Pierre PEYRAZAT, Yoann Marena et Amicale laïque
Distribution : Les Conseillers Municipaux